



La formation pour les 16-25 ans

2013

La maison de l'emploi vous accompagne dans votre projet de formation

Avoir un diplôme facilite l'accès à l'emploi. Il est parfois nécessaire de reprendre ou de compléter sa formation initiale.

Différents dispositifs sont mis en place pour favoriser l'accès à la formation : votre conseiller peut vous renseigner.

A quoi cela sert d'avoir une formation ?

A acquérir les compétences nécessaires à l'exercice du métier que vous visez.

A prouver aux recruteurs que vous êtes compétents dans le domaine pour lequel vous postulez.

Quelles formations existent ?

• La formation continue avec :

(Définition : La **formation continue** concerne ceux qui ont quitté le système scolaire = formation initiale)

→ Les formations « **Compétences premières** » vous permettent d'effectuer une formation de plusieurs mois dans l'objectif d'acquérir ou de renforcer des savoirs nécessaires à votre intégration professionnelle.

→ Des périodes d'immersion en entreprise sont prévues lors de la formation.

→ Selon votre parcours et votre projet, trois objectifs possibles :

1 – Maîtrise de la langue française

2 – Dynamisation professionnelle

3 – Construction du projet professionnel

→ Des formations **qualifiantes ou certifiantes** dans de nombreux domaines professionnels (sécurité, bâtiment, transport, logistique, aide à la personne, sport, commerce, animation...).

→ Les différents parcours:

- **pré-certifiant** pour vous apporter un premier niveau de qualification professionnelle.

- **professionnalisant** pour réactualiser vos compétences après une expérience ancienne.

- **qualifiant ou certifiant** pour acquérir un niveau de formation qui permet d'obtenir un diplôme ou une certification reconnue.

⇒ Pour accéder à ces différentes formations qui sont financées par le Conseil Régional Rhône Alpes et/ou Pôle Emploi :

Une fois votre projet élaboré avec votre conseiller(ère), souvent validé par une expérience professionnelle ou une période de stage en entreprise, votre candidature est transmise à l'organisme de formation (=prescription).

Une commission d'entrées est ensuite organisée : celle-ci décide si votre candidature est acceptée ou non.

Si vous êtes retenu(e), vous aurez pendant la formation le statut de stagiaire de la formation professionnelle qui ouvre droit à rémunération (montant qui varie suivant chaque situation).

→ La formation « **Compétence clés** » financée par l'Etat vous permet selon le parcours de formation de :

- Préparer un concours d'entrée à une école
- Développer des compétences pour un métier visé
- Faire une remise à niveau (français, mathématiques,...)
- Vous redynamiser dans votre projet d'insertion professionnelle

Des modules par matière peuvent vous être proposés par votre conseiller(ère) suivant votre projet ; il (elle) fera une prescription auprès de l'organisme compétent qui évaluera avec vous vos besoins.

Si votre candidature est retenue, vous aurez pendant cette formation le statut de stagiaire non rémunéré.

• **L'alternance :**

Vous souhaitez poursuivre vos études tout en travaillant ? Une solution existe : l'alternance et ce du niveau CAP aux BAC +5 dans divers domaines professionnels.

De nombreux établissements publics et privés proposent cette solution où vous alternez entre les cours théoriques et la pratique en entreprise. L'alternance peut se faire sous deux formes :

→ Le **contrat d'apprentissage** pour les jeunes de 16 à 25 ans (30 ans si reconnu travailleur handicapé).

→ Le **contrat de professionnalisation** à partir de 16 ans

Sites à consulter :

- Le **site de la Région Rhône-Alpes** sur l'apprentissage vous explique toutes les spécificités et les différentes offres de formation dans la région. <http://www.rhonealpes.fr>
- Le site de la Chambre du Commerce et de l'Industrie : <http://www.groupeformation.fr>
- Le site de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat. <http://www.artisanat.fr>
- Les offres sont consultables sur : <http://www.rhone-alpes-apprentissage-alternance.com>
- le portail de l'alternance : <http://www.alternance.emploi.gouv.fr>
- Trouver un établissement sur le site de l'ONISEP. <http://www.onisep.fr>

La Maison de l'Emploi peut vous accompagner dans la recherche d'une entreprise et d'un organisme de formation.

• *Formations par correspondance*

De nombreuses formations sont accessibles par correspondance (préparation à un examen, un concours, ...). Cependant, cela demande une solide autonomie.

Attention, les organismes qui offrent la possibilité de suivre de telles formations sont nombreux mais pas toujours fiables et parfois à un coût élevé. Renseignez vous sur la fiabilité de l'organisme auprès de votre conseiller avant de vous engager.

→ **La référence : le CNED** : Centre National d'Etudes à Distance (Education Nationale).
<http://www.cned.fr/>

Les entrées en formation se font sous conditions !
Des pré-requis sont exigés par les organismes de formations et les financeurs.

Votre conseiller peut vous renseigner !

Maison de l'Emploi

40 rue Mainssioux

38500 Voiron

Tel : 04 76 93 17 18

Mail : maison.emploi@paysvoironnais.com

Site : www.emploi-paysvoironnais.org